



ANNONCE D'ARRIVÉE EN RÉSIDENCE PRINCIPALE

Attention !! Toutes les demandes doivent être déposées avant la prise d'emploi.

Zone Europe

Se présenter dans un des bureaux communaux, pendant les heures d'ouverture, muni, selon le type de demande, des documents et informations suivants:

Documents à fournir pour :

- permis L ou G
- permis L en recherche d'emploi
- permis B avec activité
- permis B avec activité indépendante
- permis B sans activité (rentiers)
- renouvellement permis B en recherche d'emploi
- permis C
- regroupement familial permis L ou B
- changement de commune en Valais permis L-B-C
- changement de canton permis L-B-C

Formulaires

- annonce (90 jours par année civile) : annonce en ligne
- déclaration d'arrivée en résidence principale
- formulaire CE - 27/AELE
- regroupement familial CE/AELE
- déclaration de ménage commun

- [déclaration de perte ou de vol](#)

Croatie

[Documents à fournir permis L + formulaire CE - 1](#)

Aucune prise d'emploi n'est autorisée avant l'octroi de l'autorisation

Etats tiers - Hors zone Europe

Nous vous prions de bien vouloir contacter l'administration communale pour obtenir les renseignements au sujet des nouvelles demandes de permis ainsi que pour les renouvellements des permis en cours.